ENSEMBLE DES
SALARIÉS SNCF

ÉVOLUTION SALARIALE

L'UNSA INVENTE VOTRE AVENIR

Échelle des salaires uniques et annualisation de l'ancienneté : le projet de l'UNSA configure vos perspectives de carrière au sein du Groupe public unifié SNCF. Explications.

2026-2029 UNE FENÊTRE HISTORIQUE S'OUVRE

Changement de PDG, changement de gouvernance, négociations cruciales, enjeux d'avenir : rarement une période aura été aussi déterminante pour l'évolution de vos salaires. Pendant que certains attendent, l'UNSA agit et propose. Notre projet d'échelle salariale unifiée n'est plus une utopie lointaine. Dès la NAO 2026, ses premiers effets pourraient transformer votre quotidien professionnel.

UNSA-FERROVIAIRE

COMPRENDRE NOTRE PROJET D'ÉVOLUTION SALARIALE

UNE MÉTHODOLOGIE INÉDITE

Notre approche repose sur l'abandon des deux systèmes actuels. Notre modélisation de progression en coefficients hiérarchiques adaptée aux deux catégories de contrats à la SNCF (statutaires et contractuels) vise à une harmonisation du salaire mensuel brut à poste équivalent. •••

QUE PROPOSE L'UNSA ?
UNE NOUVELLE ÉCHELLE SALARIALE

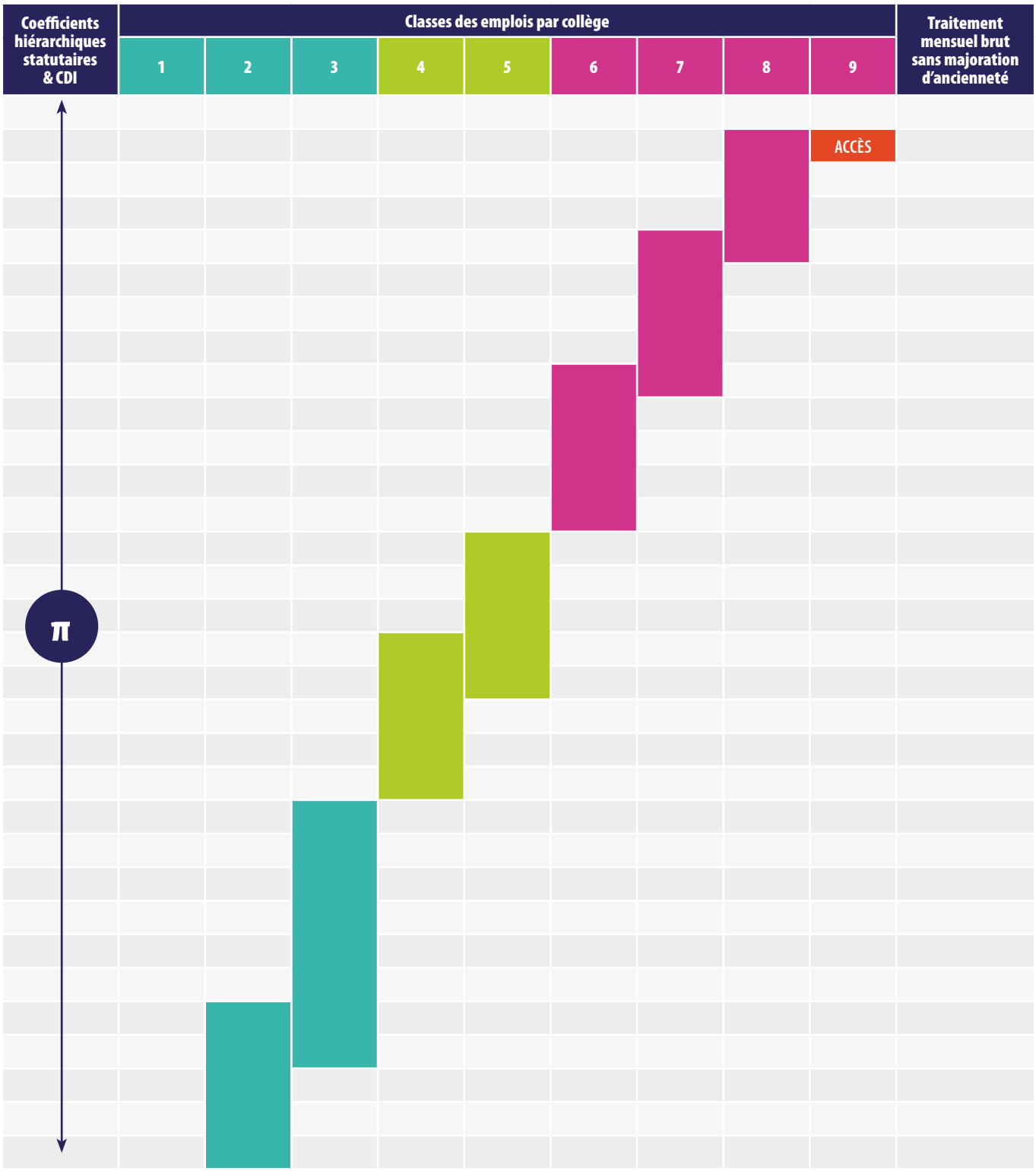

BASE 100 : 595,10 €	SMIC DÉCEMBRE 2024 : 1 801,80 €	PMSS* 2024 : 3 804,00 €

*PLAFOND MENSUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

COEFFICIENTS HIÉRARCHIQUES
L'AVANCEMENT VOULU PAR L'UNSA

Coefficients hiérarchiques statutaires & CDI	Classes des emplois par collège									Traitement mensuel brut sans majoration d'ancienneté
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
10,558								10,558	ACCÈS	6 283 €
10,127							10,127	10,127		6 027 €
9,666						9,666	9,666			5 752 €
8,540						8,540				5 082 €
8,230					8,230					4 898 €
7,448				7,448						4 432 €
7,233					7,233					4 304 €
										4 188 €
5,814				5,814						3 460 €
5,521			5,521							3 285 €
4,072		4,072								2 423 €
3,877			3,877							2 307 €
3,361		3,361								2 000 €

BASE 100 : 595,10 €	SMIC DÉCEMBRE 2024 : 1 801,80 €	PMSS 2024* : 3 804,00 €

*PLAFOND MENSUEL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CONCRÈTEMENT ? VOTRE COEFFICIENT ÉVOLUE SELON UNE COURBE OPTIMISÉE QUI ASSURE UNE PROGRESSION DYNAMIQUE DE L'ENTRÉE À LA SNCF JUSQU'À LA RETRAITE.

DES COEFFICIENTS HIÉRARCHIQUES UNIFIÉS
FINI LES DEUX SYSTÈMES PARALLÈLES !

CE QUE NOTRE ÉCHELLE UNIQUE GARANTIT

- **Le même coefficient,** c'est le même salaire brut, que vous soyez statutaire ou contractuel.
- **Une progression transparente** basée sur des paliers clairs et équitables.
- **Des sauts significatifs de salaire entre collèges :** + 18 % lors de l'accès maîtrise, + 10 % pour l'accès à cadre et + 15 % pour l'accès à la classe 9.

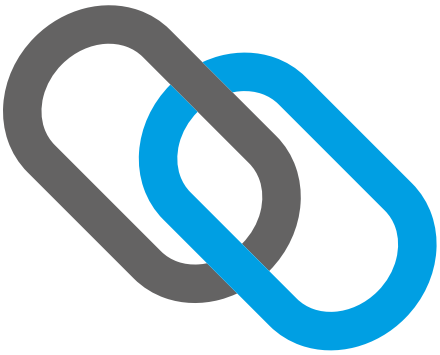

MODÉLISATION DE L'ÉCHELLE UNIFIÉE DES SALAIRES

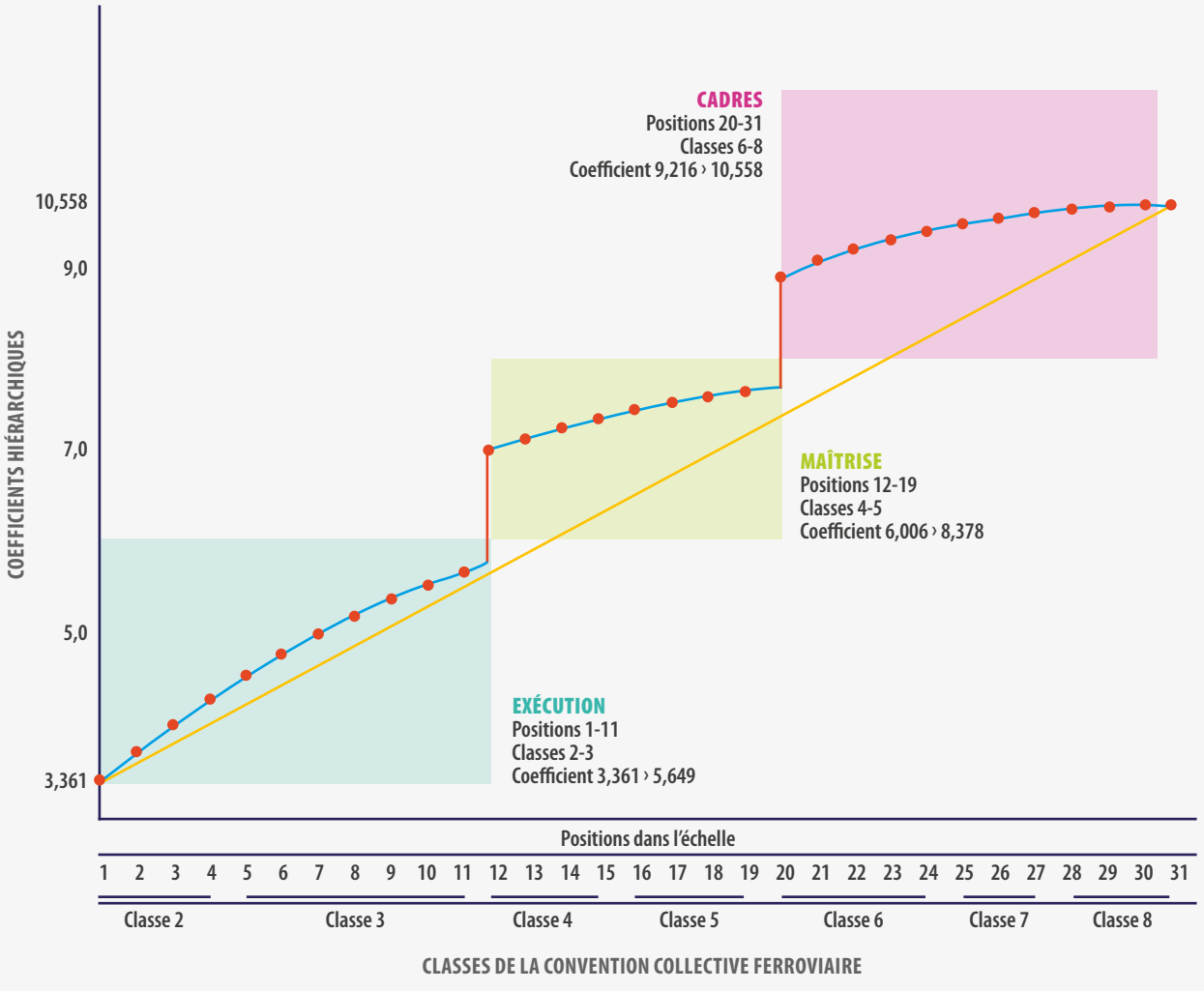

© UNSA / Extrait de notre dossier de modélisation de l'échelle unique des salaires, présenté à la direction de l'entreprise en février 2025

QUATRE BRIQUES SALARIALES MODERNISÉES

#1 Le traitement mensuel brut (TMB) : votre coefficient × valeur du point négociée chaque année en NAO = salaire de base identique statutaire / contractuel.

#2 La majoration d'ancienneté, un nouveau système linéaire harmonisé pour que votre salaire évolue chaque année : majoration linéaire de l'ancienneté = TMB × (X % × nombre d'années d'ancienneté).

#3 Le salaire mensuel brut SMB : TMB + indemnité de résidence.

L'indemnité de résidence est ainsi étendue aux contractuels.

#4 La gratification de décembre (GRADE) : 8,33 % du salaire annuel, étendue à tous.

RÉSUMÉ DES NOUVELLES BRIQUES DE RÉMUNÉRATION
RIEN NE CHANGE POUR LES EVS

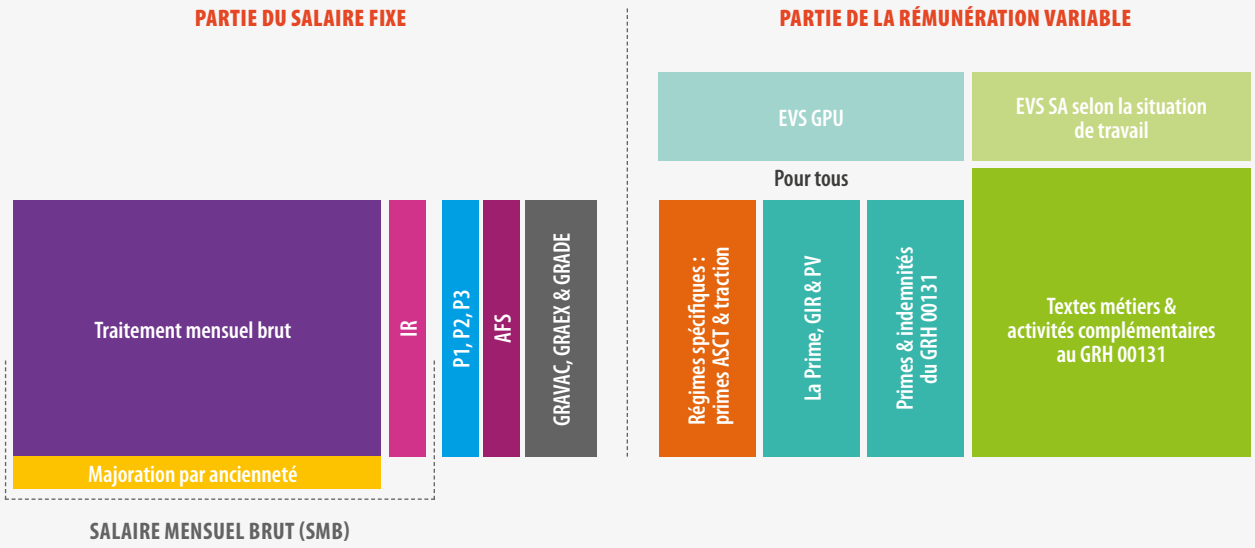

VALORISATION DES FINS DE CARRIÈRE
UN NOUVEAU SYSTÈME

Pour répondre à l'esprit des niveaux 3 institués par l'accord de mai 2024, nous créons un système de majoration des coefficients hiérarchiques pour les agents en fin de classe.

NAO 2026

NOS REVENDICATIONS ENTENDUES PAR LA DIRECTION ET NOS VICTOIRES PROBABLES POUR LA FUTURE NÉGOCIATION

LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ

Elle remplacera les paliers actuels des échelons pour les statutaires et de la prime d'ancienneté pour les contractuels.

CONCRÈTEMENT

C'est un pourcentage de majoration de votre salaire mensuel brut ! Chaque année, votre salaire brut évolue, quelles que soient votre ancienneté et votre évaluation hiérarchique.

UNE PHASE TEST DE NOTRE PROJET D'ÉVOLUTION PAR COEFFICIENTS HIÉRARCHIQUES

- **Cible prioritaire :** classe 8 statutaires pour démontrer l'efficacité de notre système.
- **Abandon** des niveaux 1, 2 et 3 actuels.
- **Coefficients** clairs et progressifs remplaçant les positions de rémunération.
- **Préfiguration** de l'échelle complète à l'horizon 2029.

EN DÉTAIL

POURQUOI L'UNSA GAGNE-T-ELLE SUR CE DOSSIER ?

NOUS AVONS ANTICIPÉ

Pendant que la direction improvisait et que d'autres organisations syndicales se contentaient de revendications génériques, nous avons construit un projet complet, chiffré, opérationnel. Résultat : même la direction SNCF reconnaît la supériorité de notre modèle. Elle souhaite appliquer nos idées dès 2026 pour la linéarisation de l'ancienneté. Qui d'autre peut se targuer d'imposer sa vision à l'entreprise ?

NOUS MAÎTRISONS LA TECHNIQUE

Notre expertise sur les coefficients hiérarchiques, la modélisation mathématique, l'architecture salariale nous positionne comme l'interlocuteur social de référence sur ces enjeux complexes. Face aux négociateurs SNCF, nous parlons d'égal à égal. Cette crédibilité technique est votre meilleur atout dans les négociations.

NOUS PENSONS GLOBAL

Au-delà des revendications ponctuelles, nous portons une vision d'ensemble et cohérente :

- **échelle** unifiée pour l'équité salariale ;
- **progression** dynamique pour la motivation ;
- **transparence** des règles pour la confiance ;
- **soutenabilité** économique pour la pérennité.

L'ENJEU 2026-2029
CHANGER DE DIMENSION

QUELLE AUTRE ORGANISATION SYNDICALE VOUS PROPOSE UNE VISION AUSSI AMBITIEUSE ET RÉALISTE DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ?

UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ UNIQUE
Le départ du PDG actuel et l'arrivée d'une nouvelle gouvernance ouvrent un boulevard stratégique. Les résistances d'hier peuvent devenir les accords de demain.

NOTRE STRATÉGIE
Capitaliser sur les premiers succès 2026 pour imposer notre vision globale d'ici 2029.

LA CIBLE POUR 2029
Imposer par la négociation la mise en place de notre échelle complète, accompagnée d'un salaire de 2 000 € d'entrée et de la gratification de décembre.

L'APPEL DE L'UNSA
AUX CHEMINOTS

REJOIGNEZ NOTRE AMBITION POUR LA PROGRESSION DES SALAIRES AU SEIN DE LA SNCF
Cette évolution salariale ne se fera pas sans vous. Votre soutien détermine notre force de négociation.

APPROPRIEZ-VOUS LE PROJET
Posez vos questions, challengez nos propositions avec vos élus UNSA-Ferroviaire. Car cette échelle, c'est la vôtre.

PRÉPAREZ LES ÉCHÉANCES 2027-2031 EN NOUS ACCORDANT VOTRE CONFIANCE
L'UNSA-Ferroviaire, le syndicat qui met son expertise salariale au service de vos carrières !

« Entre ceux qui promettent et ceux qui calculent, entre ceux qui revendiquent et ceux qui modélisent, l'UNSA a choisi son camp : celui de vos intérêts, documentés et défendus. »

BULLETIN D'ADHÉSION

JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*					
CLASSE					
CP*		CDI		CDD	
ALTERNANT					
ENTREPRISE PRIVÉE					
EMPLOI TYPE					
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE					
ÉTABLISSEMENT					
TÉLÉPHONE					

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› **Je donne mon consentement** pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet *« suppression compte »*.

› **Conformément à la loi informatique et libertés** du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

UNSA-FERROVIAIRE

© UNSA-Ferroviaire 2025 ● Crédits photo Freepik & Flaticon ● Ne pas jeter sur la voie publique